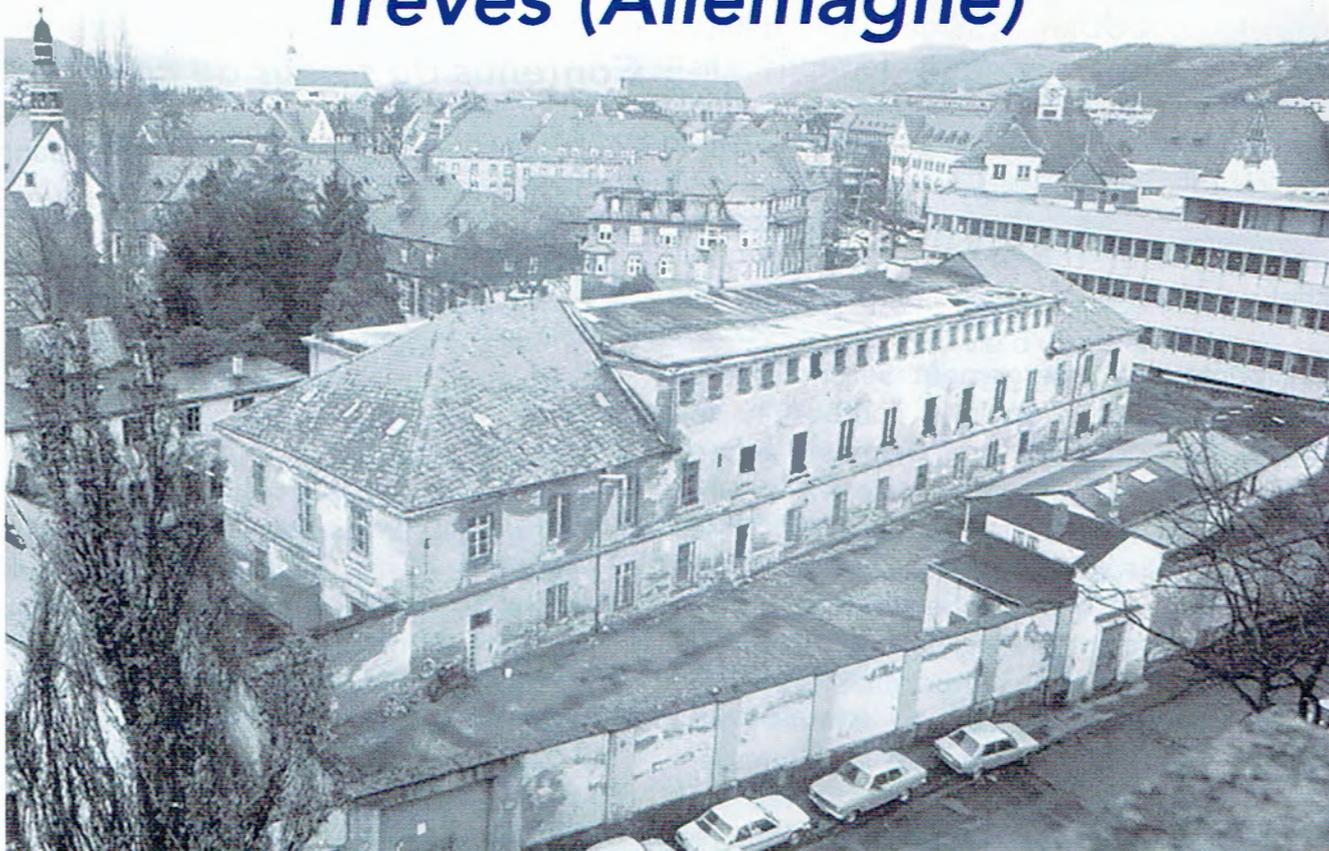


Vers les prisons du Reich, Trèves (Allemagne)



La prison de Trèves vue depuis la cathédrale.

Si en temps de paix, la prison est le lieu d'enfermement de ceux qui ont brisé l'ordre social en s'opposant à la loi, elle devient un lieu de noblesse pour ceux qui y sont passés parce qu'ils ont refusé l'occupation, l'oppression et la barbarie nazie.

Cette évocation est un bien modeste hommage que nous devons rendre à tous ceux qui ont choisi de dire « Non », bien souvent au prix de leur vie.

Cet hommage prend aussi un sens particulier dans le cadre de la mémoire partagée, pour nous, membres de la Fédération André-Maginot et de son GR 145, qui demeurons, pour certains, à Trèves où nous la représentons.

Lors de la petite cérémonie à laquelle nous participions en 2012 devant l'ancienne

prison et qui est évoquée en conclusion de cet article, le maire de la ville à l'époque, Klaus Jensen, disait :

« Cultiver le souvenir des victimes du nazisme est un devoir à double objectif ; garder la mémoire des êtres arrachés à la vie par la barbarie politique et, conscient de ce savoir et construire un avenir respectueux de l'humanité ».

La prison de Trèves est construite depuis 1832 et 1833 dans la Windstrasse, à proximité de la cathédrale. En 1933, elle voit les premiers prisonniers politiques

allemands, hostiles au national-socialisme, y être incarcérés. Des juifs de Trèves y sont également internés dans le cadre de la loi sur les suspects, comme lors de la journée du 10 novembre 1938 durant laquelle plus d'une centaine d'entre eux sont arrêtés au cours d'une rafle. Ils seront les premiers à être « évacués » vers les camps.

Coïncidence de l'histoire ou pas, un jeune élève, arrivé à Trèves en 1923, précédant ses parents, dont le père vient d'être nommé professeur dans un collège de la ville, demeure non loin de là ; il se nomme Klaus Barbie.

À partir de mai 1940, Trèves devient une véritable « station » pour les prisonniers politiques arrêtés par la Gestapo au Luxembourg, en Belgique et en France, avant leur transfert vers un camp ou une autre prison. Durant le conflit, près de 25 000 prisonniers et combattants de la Résistance, en provenance des pays voisins occupés, vont y passer en transit avant d'être dirigés sur d'autres destinations.

Le voyage et l'arrivée à la prison

Il est difficile d'établir à ce jour une liste complète et nominative des prisonniers français qui y ont été détenus car beaucoup d'archives ont été détruites. Certains y sont restés un jour, peut-être deux, d'autres plus longtemps. Un registre d'écrou incomplet de cette prison, retrouvé après-guerre, a permis de publier une liste partielle de noms dans le journal *La Chaîne*, à l'initiative d'un rescapé, l'abbé de La Martinière. Croisée et complétée avec d'autres sources, il semblerait, sous toutes réserves, que le premier Français à y être incarcéré, serait André Baud'huin, le 3 septembre 1940.

Bien d'autres vont lui succéder, mais c'est à partir de 1942 et jusqu'au 9 septembre 1943,



que 37 transports de déportés partiront de France vers la prison de Trèves et/ou le camp d'Hinzert. Ceci représente 1 139 hommes et 90 femmes ; 670 pour 1942 et 549 pour 1943.

En effet, depuis décembre 1941, a été promulgué le décret *Nacht und Nebel*¹ (NN). Il s'agit d'un ensemble de directives, rédigées par Hitler lui-même, destinées à réprimer toute action contre la force d'occupation allemande. Il induit la déportation secrète en Allemagne et l'internement dans l'attente d'un jugement par une juridiction d'exception, le « tribunal du peuple ». Sa sentence est généralement la peine de mort, appliquée sans attendre. Au mieux, si on peut utiliser ce mot, une condamnation à mourir d'épuisement par le travail ou suite à de mauvais traitements dans un camp, et ce, sous le sigle NN. En fait, une condamnation à disparaître à court terme dans « la nuit et le brouillard ».

Un des premiers départs de déportés NN a lieu le 1^{er} mai 1942. Il est constitué d'un

1. *Nacht und Nebel* (NN) : Nuit et brouillard est le nom de code des « directives sur la poursuite pour infractions contre le Reich ou contre les forces d'occupation dans les territoires occupés ». Il s'agit de l'application d'un décret du 7 décembre 1941, signé par le maréchal Keitel et ordonnant la déportation de tous les ennemis ou opposants du Troisième Reich.

groupe de 16 hommes et 15 femmes qui sont emmenés en camions de la caserne Chambièrre à Metz à la gare, à destination de Trèves. Ce groupe comprend essentiellement les membres d'une filière d'évasion de prisonniers de guerre ayant son centre à Joeuf (Meurthe-et-Moselle). Les hommes repartiront de Trèves vers Hinzert le 8 août et les femmes le 24 septembre pour Cologne.

Par la suite, les convois sont formés en gare de Paris-Est avec des détenus venant des prisons de Fresnes, la Santé ou le Cherche-Midi, ou en gare de Metz. Ils voyagent, hommes et femmes séparément, dans des voitures de voyageurs dont les compartiments de troisième classe, aménagés en cellules, ont été transformés au niveau des fenêtres pour éviter toute tentative d'évasion. Un garde SS ou de la *Wehrmacht* arpente le couloir et assure la surveillance.

Écoutons René Chavanne qui est dans l'un de ces trains, début 1944 :

« La sentinelle allemande, un bon vieux pépère, avait son casse-croûte bien emballé dans une serviette blanche, le tout placé

dans sa mulette avec un thermos de café. Probablement était-ce un vieux de la territoriale qui passait la plupart de ses nuits dans son foyer. Chaque fois qu'il ouvrait son thermos de café, cela sentait si bon ! »

Pour certains, il n'y a pas d'arrêt à Trèves et le train continuera vers Hinzert jusqu'à la petite gare de Reinsfeld où les prisonniers, une fois débarqués, seront pris en charge par d'autres SS venus les chercher et qui les escorteront le long d'une petite route de sept kilomètres, bordée d'une forêt sombre de sapins, menant au camp. Pour eux, leur destin est déjà fixé. Beaucoup ne reviendront pas.



Pancarte Hinzert retrouvée après guerre.

D'autres trains s'arrêtent en gare de Trèves et tous les déportés en descendent. La gare de Trier Ost (Est) à l'époque permettait, par sa situation très proche du centre-ville, d'acheminer les prisonniers soit par derrière vers le *Stalag XII-D* dominant la ville, soit par devant vers la prison, en rang par cinq, hommes et femmes séparés, sous la surveillance des *Schupo*².

Parfois, seules les femmes descendent du train et y sont conduites directement. Elles y passent peu de temps avant d'être transférées vers d'autres prisons du Reich tandis que les hommes, restés dans le convoi, repartent vers le camp d'Hinzert.

Tous, qu'ils doivent rester à Trèves ou en repartir (parfois pour y revenir ultérieurement), sont immatriculés. Certains vont y rester de quelques heures à quelques jours avant d'être dirigés au final sur Hinzert ou d'autres prisons du Reich après ou avant jugement par le tribunal du peuple.

Hervé d'Achon arrive à Trèves le 1^{er} février 1942. Il dit :

« Quand le train s'arrêta définitivement au matin, c'était dans une gare importante dont



Un groupe d'officiers SS sur le site de construction du camp d'Hinzert vers 1940-1941.

2. *Schupo* : La *Schutzpolizei*, littéralement police de protection.

les panneaux annonçaient Trier Ost. Notre convoi fut formé à la descente du train, en rangs serrés et encadrés par des *Schupo*. L'entrée dans la prison m'étonna : c'était bien l'austérité dans l'architecture et dans les relations entre gardiens et détenus, mais cela tenait à mes yeux, surtout pour l'aspect intérieur, du couvent plutôt que de la prison, avec des planchers encaustiqués, des murs blancs où régnait le plein cintre, et une gravité presque solennelle dans le fonctionnement et les ordres. »

Écoutons également à nouveau René Chavanne :

« Quand nous descendîmes de la gare de Trèves, il faisait complètement jour. Tout était propre et beau. Un marchand de glaces était installé devant la gare, les pieds dans la neige. Il vendait des glaces à des jeunes gens qui semblaient se délecter. Ces jeunes gens étaient bien habillés et propres ; le moins que je puisse dire, c'est qu'en voyant tout cela, on avait l'impression que la guerre pouvait durer dix ans. On sentait qu'on était dans un pays de vainqueurs, loin de la guerre. »

Sur l'arrivée à Trèves, cette fois, c'est André Chauvenet, ancien résistant, qui témoigne. C'est un *NN*, il a voyagé dans un wagon cellulaire venant de Wengerohr et son statut imposait une séparation d'avec ses amis.

Il raconte :

« À notre arrivée à la prison de Trèves, on nous rappela que nous devons toujours être isolés. En poussant des cris, en s'agitant et en manifestant beaucoup d'inquiétude, on nous sépara les uns des autres dans le couloir et on nous empêcha de communiquer entre nous. Puis l'habituelle cérémonie d'immatriculation, on nous conduisit, toujours soigneusement séparés, chacun dans sa cellule. »



Vue depuis la cellule de Trèves - Mémorial de Caen - Abbé Jean Daligault.

Les conditions de détention

La capacité de cette prison n'est pas connue, mais dans certaines cellules, il y a eu jusqu'à 20 personnes enfermées.

Le 1^{er} juin 1943, il y a 119 places disponibles pour les hommes et 21 pour les femmes. Plusieurs nationalités y sont représentées : belge, néerlandaise, française, luxembourgeoise, américaine, russe, polonaise, yougoslave ou encore tchèque.

Hervé d'Achon continue :

« Le petit déjeuner se déroulait ainsi : un cortège comprenant un gardien et deux serviteurs en tablier blanc se présentait devant la porte de la cellule et nous défilions, un à un, pour recevoir d'un le café, c'est-à-dire un jus de "je ne sais pas quoi", et de l'autre tenant un plateau de tartines de pain avec une face margarinée empilées. Il assurait la distribution de la ration au moyen d'une sorte de pelle à gâteau. »

Un aumônier catholique, l'abbé Jonas est autorisé à entrer dans la prison. Il peut donner la communion à celles et ceux qui le souhaitent, et va jusqu'à entendre en confession les condamnés à mort avant leur départ. Cela, il le doit au gardien chef de la prison qui s'oppose au règlement de la Gestapo qui interdit toute visite à partir de 1943. À partir de cette date, la messe sera dite clandestinement dans les cellules.

En janvier 1946, il témoigne :

« La Gestapo pénétrait souvent dans la prison. Elle venait y faire des interrogatoires, mais tout a été fait par l'administration de l'établissement pour que ses membres ne passent pas la porte des cellules. Le gardien chef Nick a même fait aménager une salle spéciale, au rez-de-chaussée. À gauche de l'entrée, afin d'éviter à la Gestapo de monter dans les étages. Elle emmenait les prisonniers dans leurs bureaux en ville pour les interroger et les martyriser. »

Il sera tenu compte de cette attitude humanitaire lors de son procès par les autorités françaises d'occupation.

Les prisonniers

Dans la prison, les détenus sont classés par catégorie, hommes et femmes confondus.

Les *NN* : *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard).

Les *Schutzhaft* : Détention préventive en attente de jugement.

Les *Untersuchungshaft* (UH) : Détention provisoire. Les détenus français arrivés le 1^{er} mai 1942 sont inscrits comme UH dans le livre d'écrou. Ils furent transférés le 8 août 1942 au *SS-Sonderlager* d'Hinzert.

Les *Durchgangshaft* : en transit ou transfert d'un établissement à un autre.

Tous sont là en attente de passer devant le tribunal du peuple (*Volksgerechtshof*), qui a été promulgué en 1934 et qui a son siège à

Berlin. Il se compose de chambres ou sénats parmi lesquels la 2^e, qui est une chambre itinérante et qui vient s'installer à Trèves dans l'espoir d'éviter les bombardements. À ce moment-là, on ne s'attendait pas à la destruction de la ville.

Sur une photographie prise en juin 1939 au pied de la Porta Nigra, monument emblématique de Trèves, apparaît le procureur Roland Freisler, juge du troisième Reich, responsable de milliers de condamnations à mort. On peut penser, qu'il était venu là pour vérifier le bon fonctionnement de cet organe répressif mis en place par le parti nazi. Il prononce en majorité des condamnations à mort et des peines de travaux forcés (*Zurhaus*). Il existe également des *Sondergerichte*, tribunaux réservés à des peines moins importantes.



Juin 1939, le procureur Roland Freisler (2^e en partant de la gauche) à Trèves.

C'est encore André Chauvenet, *NN*, venu à Trèves pour y être jugé avec ses compagnons, qui témoigne dans le détail de cette sombre journée :

« Ce jour-là, vers huit heures du matin, nous fûmes conduits au tribunal en voiture cellulaire. Arrivés à destination, on nous fit entrer dans une petite salle d'attente où, gardés par des *Schupo*, nous devons attendre de comparaître. Une porte donnait sur la salle d'audience, mais nous

n'entendions rien de ce qui se passait derrière elle.
 (...) Avant de pénétrer dans la salle d'audience, nous avons vu passer à diverses reprises trois avocats allemands chargés de nous défendre. Un seul, le mien, qui défendait d'autres prévenus avait, la veille, à la prison, pris contact avec deux ou trois de ses clients, dont moi. »

Le groupe de onze résistants est réparti sur les bancs de la petite salle d'audience, pas loin d'un interprète. Il décrit la salle :

« Sur le mur du fond, il y avait un grand Christ très blanc sur une croix noire. À sa gauche, un portrait en pied de Hindenburg, solennel, stupide et figé. À sa droite en pied aussi, Hitler au visage révolté, aux yeux exorbités, portrait de la fureur sauvage incontrôlée et pathologique.

Une porte s'ouvre et la cour fait son entrée, les acteurs allemands levant le bras et criant *Heil Hitler!* Les choses vont aller très vite, aussi bien les interrogatoires que les plaidoiries des avocats.

Pendant que le tribunal délibère, les onze prévenus sont calmes et sans illusion sur leur peine.



Le tribunal du peuple à Trèves.

« Puis le tribunal rentre et le président lit rapidement le texte du jugement condamnant huit d'entre nous à être décapités, un à cinq ans de travaux forcés et moi à trois ans de prison, tous deux avec le même motif de ne pas : avoir dénoncé une organisation anti-allemande dont nous connaissions l'existence. »

Menottés dans le dos, les condamnés à mort sont ramenés à la prison après avoir pu se parler une dernière fois. Une foule d'enfants entoure le fourgon cellulaire en riant et criant.

André Chauvenet est le premier à sortir de la voiture et à être très vite ramené dans sa cellule. Il ne reverra plus ses amis...

Pour les condamnés à mort à Trèves, les exécutions ont lieu généralement à la prison de Cologne dans la prison *Klingelpütz*, généralement par décapitation et parfois à la hache.

À titre d'exemple les peines de mort suivantes ont été prononcées à Trèves : trois le 19 mars 1943, trois le 20 mars 1943, sept le 27 mai



La prison transformée en musée de la cathédrale, située en face.

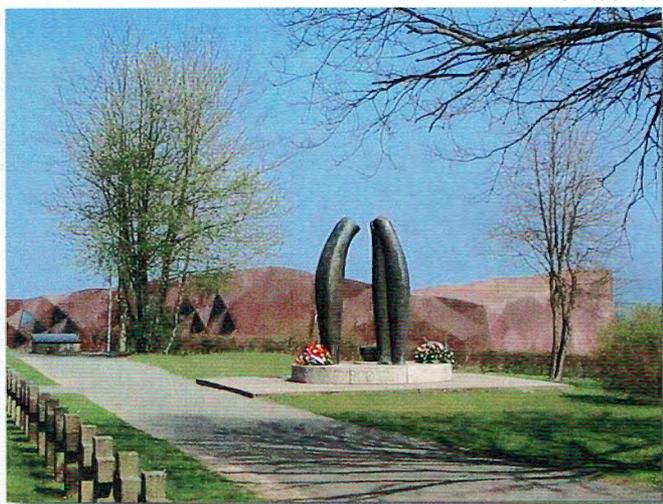
1943, neuf (plus sept peines moindres) le 28 mai 1943.

Selon de prudentes estimations, il y aurait eu à Trèves, 200 condamnations à mort prononcées par le tribunal du peuple. L'abbé Jonas, qui est l'aumônier de la prison, évalue à une centaine le nombre de condamnés à mort qu'il a pu entendre en confession avant leur départ.

Des exécutions sommaires, dont on ne connaît pas le nombre, ont aussi eu lieu au Grüneberg, colline qui domine la ville ; les fusillés ont été enterrés sur place. Ce lieu avait déjà été utilisé par les SS dès 1940 pour y exécuter des déserteurs. Malheureusement, aucun travail de mémoire approfondi n'a été fait sur ce lieu de martyre.

On pense que Georgette Ferrari a fait partie de ces victimes.

Arrêtée le 7 février 1943 par les services du commissariat de police d'Ivry-sur-Seine, à la suite d'une dénonciation, elle est mise à la disposition de la *Feldgendarmarie* car un revolver a été trouvé à son domicile au cours d'une perquisition. Incarcérée à la prison de Fresnes, elle est transférée à Trèves le 19 mars 1943 de la gare de l'Est.



Le mémorial et centre de documentation d'Hinzert.

Elle sera exécutée à Trèves peu de temps après son arrivée et il y a tout lieu de penser que cela se soit passé sur le Grüneberg, mais ce n'est qu'une supposition à ce jour.

L'aumônier catholique de la prison, le père Jonas, signale dans son témoignage des actes de décès également dressés dans la prison. Les archives diocésaines catholiques mentionnent, elles, un chiffre total de plus de 200 décès de femmes condamnées.

D'après des recherches minutieuses, le nombre de détenus transférés à partir de Trèves vers des camps de concentration s'élève à : 36 à Auschwitz, 4 à Neuengamme, 14 à Buchenwald, 75 à Natzweiler, 204 à Dachau, 82 à Ravensbrück, 7 à Flossenbürg, 66 à Sachsenhausen et 71 à Mauthausen.

Libération

Les bombes alliées pleuvent sur Trèves. La gare est endommagée puis complètement détruite le 20 septembre 1944. D'après la liste reconstituée et certainement incomplète, il semblerait qu'un des derniers prisonniers français à avoir été incarcéré le 29 mars 1944 soit



Vue de l'ancienne prison de Trèves, transformée en musée.

Maurice Ripoche, qui venait de la gare Paris-Est. Il est mort à la prison de Cologne le 20 juillet de la même année.

Début décembre 1944, la prison est évacuée et les détenus sont envoyés à Francfort, Reinsbach ou vers d'autres destinations inconnues. La prison ne sera pas atteinte par les bombes, qui détruiront en partie le quartier avoisinant.

Libérée le 3 mars 1945 par les Alliés, qui l'utiliseront par la suite, la prison de Trèves sert de maison d'arrêt jusqu'en 1977, remplacée à son tour par un établissement pénitentiaire plus moderne. Transformée, elle devient Musée du Palais Épiscopal en juin 1987.

C'est devant l'ancienne prison, qu'au matin du 18 novembre 2012, peu avant de se rendre à la cérémonie du *Volkstrauertag* (Journée du Souvenir), des membres de la section Maginot de Trèves des Anciens des Forces Françaises en Allemagne, affiliée au groupement 145 de la FNAM, pour certains venus de France en délégation, ont assisté à la pose d'une stèle (*Stolpersteine*), devant l'entrée de l'ancienne prison.

Ces pavés cubiques recouverts de laiton, dont on pourrait traduire le nom par « trébuchoir », sont insérés dans le trottoir devant les maisons où habitaient des victimes du nazisme avant leur arrestation.

Sur celui-ci est gravé le nom de Jean Daligault, prêtre résistant, incarcéré à deux reprises dans ce lieu, puis déporté à Hinzert pour être finalement exécuté à Dachau le 28 avril 1945.

Ce prêtre, durant son emprisonnement, a dessiné en secret et avec du matériel de fortune ce qu'il pouvait voir autour de lui. Une partie de ces dessins et croquis, conservés



Pose de la stèle devant l'ancienne prison de Trèves, le 18 novembre 2012.

par l'aumônier de la prison et retrouvés à l'arrivée des Alliés dans Trèves, sont un remarquable témoignage iconographique pour l'histoire de cette ancienne prison du Reich. ■

Alain Giletta
GR 145

Principales sources :

Archives Diocésaines Catholiques de Trèves.

Archives du Centre de Documentation du SS-Sonderlager/KZ Hinzert.

Bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporains à Caen.

Citadelle de Besançon.

Fonds Abbé de la Martinière.

Musée de la Résistance et de la Déportation. Docteur Chauvenet (André), *Une expérience de l'esclavage*, Office national du Livre, 1947.

Chavanne (René), *Le cadavre réchauffé*, Éditions Serpenoise, 1993.

Dorrière (Christian), *Cinq ans d'enfer et cinquante de purgatoire-Jean Daligault, une page de la résistance à Caen 1940-1945*, 1995.

Fondation pour la Déportation. *Livre Mémorial des Déportés*. Commentaires de Guillaume Quesnée.

Welter (Adolf), *Sonderdruck*. Neues Trierischer Jahrbuch, 2011.

Zuche (Thomas), *Stadt Führer, Trier im Nationalsozialismus*, Paulinus, 2005.